



## Héritage et succession après décès

Par **geo62**, le **25/07/2013** à **10:04**

bonjour, voila mon père vient de décéder, je me suis rendu à ses obsèques qui étaient dans une autre région. Mon père est divorcé de ma mère et il s'est remarié et avec qui il a eu une fille, il a déjà une fille d'un premier mariage et 3 garçons d'un second mariage. nous sommes donc 5 enfants. le problème est que ma belle mère ne veut rien nous dire pour le notaire qui va s'occuper de la succession(si il y en a un)Je sais que mon père lui a légué sa maison de son vivant ça je peux comprendre! Mais il a d'autres biens immobiliers(une maison qui élasse n'a pas pu terminé) Il a également un terrain dans le sud de la France. Et comme il a travaillé à l'étranger un certain temps, il a un compte la bas et je sais qu'un enfant a retiré"sa" part de son vivant il y a 3 mois. Je pense que ma belle mère ne dit rien de peur que l'on ait notre part à tous. De plus je n'ai pas eu de certificat d'hérédité. Je voulais savoir si on sera prévenu par un notaire si on doit percevoir quelque chose. Je vous remercie de votre réponse

Par **janus2fr**, le **25/07/2013** à **10:36**

[citation](si il y en a un)[/citation]

Bonjour,  
Puisqu'il y a des biens immobiliers dans la succession, l'intervention d'un notaire est obligatoire.

Par **geo62**, le **25/07/2013** à **12:07**

bonjour, mais s'il n'a pas eu les coordonnées de mes frères et soeurs il n'est pas sensé de savoir si mon père a eu des enfants d'autres mariages si on ne lui indique pas.

Par **youris**, le **26/07/2013** à **00:25**

bjr,  
vous semblez ignorer qu'il existe un état-civil sur le quel figurent les actes juridiques de sa vie (naissance, mariage, enfants, divorce )et se termine malheureusement par le décès sans oublier le livret de famille.  
si le notaire ne retrouve pas les héritiers il mandate un généalogiste.

Par **geo62**, le **26/07/2013** à **10:48**

bonjour youris,

merci de votre réponse. Oui j'ignorais qu'il existait un état civil.

Je voulais savoir également si le notaire de son département où il a vécu(Haute Savoie)aura toutes les informations sur ses biens hors département et sur son compte en suisse(qui doit être bloqué).

dois je faire des démarches de mon coté car je ne sais pas quoi faire.

merci